

Synergie Environnement

N°63 - PRINTEMPS 2023



ENGAGÉ-ES POUR DE
MEILLEURES RETRAITES



Syndicat national de
l'environnement



SOMMAIRE

**Le bulletin syndical du
Syndicat National de
l'environnement - FSU**

104 rue Romain Rolland
93260 LES LILLAS
Tél : 01-40-81-22-28

Directrice de la publication :
Véronique Caraco-Giordano

Comité de rédaction :
Véronique Caraco-Giordano
Patrick Saint-Léger
Daniel Gascard
Bruno Desjardins
Jean-Luc Girard
Jean-Noël Gautier
Pascal Gerin
Ruven Gonzalez
Guillaume Girard
Pascal Wanhem

Maquettage :
Nicolas Krautberger

Contacter le Sne-FSU :
sne@fsu.fr

Le site internet :
www.snefsu.org

Facebook :
-> Sne Fsu Biodiversite

Twitter :
-> @snefsuOFB

<i>Le mot de la Secrétaire générale</i>	3
<i>Vie du SNE</i>	4
<i>Actus de la fonction publique de l'environnement</i>	7
<i>Actualités</i>	8
<i>Vie des branches</i>	16
<i>Infos juridiques</i>	18
<i>Pour aller plus loin...</i>	20



Sne

Syndicat national de
l'environnement



Réforme de retraites, le bras de fer continue !

Le Président Macron a encore choisi d'ignorer le peuple avec le passage en force de son projet de retraite et l'utilisation du 49.3. Son allocution télévisée du 22 mars confirme son mépris du peuple et son refus de considération pour la contestation de ce projet par une grande majorité de nos concitoyen.nes.

Et pourtant... Cette réforme injuste et brutale ne devrait pas voir le jour. Injuste car chacune et chacun concerné.e par cette réforme travaillera au moins deux années de plus. Brutale aussi car elle impactera encore plus fortement les femmes aux carrières hachées.

En parallèle de sa participation forte aux manifestations et actions locales, le Bureau national et le Conseil national travaillent au quotidien pour la préparation des réunions internes et ministérielles, même si ces dernières sont souvent reportées. Malgré ces reports et annulations de réunion, le Sne-FSU continue de porter ses revendications auprès de nos ministres.

Au mois d'avril aura lieu le Conseil national de mi-mandat qui permettra de faire un point d'étape depuis le congrès sur la mise en œuvre de la résolution et du travail accompli. Un Conseil national important pour notre syndicat dont vous trouverez les enjeux dans un article de ce numéro 63.

Dans ce numéro, vous apprendrez aussi que le nouveau site Internet est accessible, tout beau, tout neuf ! Des améliorations pourront bien sûr y être apportées pour un usage optimisé.

Et si la réforme n'est pas retoquée par le Conseil constitutionnel, ne baissons pas les bras et mobilisons tout autour de nous pour que le plus grand nombre participe aux manifestations qui se dérouleront encore pour exprimer notre opposition à la destruction de nos services publics et de nos acquis sociaux.

Véronique Caraco-Giordano

Secrétaire générale du SNE-FSU



Des nouvelles du Conseil national : une naïve au CN de janvier 2023 !

Delphine Jacono et Magali Robin

Je suis secrétaire de la section Sne-FSU de l'agence de l'eau Seine-Normandie depuis... trop longtemps. J'ai proposé à Magali, représentante du personnel au CT Seine-Normandie depuis décembre 2018 et maintenant titulaire au CSA, de participer au dernier Conseil national.

Dans cette instance, pour le bon déroulé des échanges, on désigne un.e président.e et un.e secrétaire de séance. Il existe également la fonction de naï/naïve dont le rôle est de nous empêcher de jargonner en demandant d'explicitier les sigles technos ou les références trop spécialisées. On pourrait dire aussi, de formuler à voix haute les questions que tout le monde – ou presque – se pose sans oser les exprimer.

Au CN de janvier, Magali nous a observé et je lui ai demandé ce que cette expérience lui avait apporté et quel regard elle portait sur notre Conseil national.



Le Conseil national du Sne-FSU, tu savais ce que c'était ?

Non, aucune idée précise.

[ouch ! la secrétaire de section a encore du boulot d'information de ses adhérent.e.s, ça commence bien]

Pourquoi as-tu accepté ma proposition de venir assister au CN ?

C'est mon deuxième mandat de représentante du personnel et je souhaite m'impliquer plus dans les activités syndicales. J'ai aussi besoin de renouveau, et de (re)trouver du sens à ce que je fais à l'agence.

J'aime bien réfléchir, et c'est malheureusement de moins en moins le cas au quotidien dans mes missions pour l'agence.

Je n'ai pas pu venir au Congrès en 2021, alors c'était un rattrapage. Le grand bénéfice du Sne-FSU, c'est quand même de rencontrer des chouettes collègues en élargissant ma sphère professionnelle, et d'échanger sur des sujets motivants.

À propos des thèmes abordés durant ce CN, que retiens-tu de positif ?

Cette expérience est vraiment positive. On a abordé des sujets importants : le bilan des élections professionnelles, notre engagement contre la réforme des retraites, le renouveau du bureau national... C'était varié et concret.

« On se sent moins toute petite » : j'ai mieux compris le fonctionnement interne du syndicat, les enjeux politiques, la force de notre collectif de travail, et le poids réel que nous pouvions avoir tous ensemble.

Et de négatif ?

Notre structure reste fragile, le départ annoncé de plusieurs figures nationales le montre particulièrement cette année. Et c'est inquiétant de voir les difficultés rencontrées dans l'exercice du droit syndical au quotidien.

Comment consacrer sereinement plus de temps aux activités syndicales et comment susciter l'adhésion quand le travail qu'on ne pourra plus faire va retomber sur les collègues ? J'ai perçu une différence de point de vue entre les plus anciens permanents et les autres conseiller.e.s.

J'y vois un nouvel impact de l'érosion drastique des moyens humains de nos établissements, et je trouve que c'est profondément injuste. Mais ça donne envie de résister !

Et concernant la forme de cette instance décisionnelle ? Qu'est-ce qui t'a

marquée ?

Notre syndicat est à taille humaine, il y a de vraies prises de décisions et les sujets traités sont proches de nous.

Si je devais résumer mon ressenti en un seul mot, ce serait l'écoute. Tous les points de vue peuvent s'exprimer sans crainte de jugement. D'ailleurs, même la naïve de service a osé intervenir, je me suis sentie en confiance et légitime.

J'ai apprécié le temps consacré aux échanges et aux débats. Le CN n'a pas peur des désaccords et je trouve ça très sain. Les choix sont vraiment construits, et assumés dans leur complexité. C'était des échanges de grande qualité.

Un élément négatif ou un regret ?

J'ai suivi les débats avec tellement d'intérêt et de concentration que ça m'a épuisée : je n'avais pas été aussi assidue depuis bien bien longtemps !

Avec quoi es-tu repartie du CN (à part un drapeau) ?

Avec du recul et de la motivation.

Un exemple concret : je suis repartie convaincue de l'utilité de manifester contre la réforme des retraites, même si j'étais la seule de ma direction dans les cortèges.

J'ai ressenti de la fierté à appartenir au Sne-FSU. J'ai vraiment envie de contribuer plus à ses actions.

[super ! de quoi redonner du cœur à l'ouvrage, même à une vieille militante !]



2021 – 2025, déjà à mi-parcours de la mandature !

Jean-Luc Girard and co

Le 16ème congrès de Valras, en 2017, a acté l'allongement de la mandature entre deux congrès à quatre ans au lieu de trois.

Cette durée de mandature permet de mieux

cadencer les temps forts d'activité que sont la préparation des congrès et les élections générales dans la fonction publique et donc dans notre pôle ministériel.

En contrepartie de cette durée accrue, le congrès a décidé que le conseil national se réunirait à mi-parcours en formation élargie à l'ensemble des sections.

Notre dernier congrès s'est tenu à Vaison-la-Romaine début juin 2021. Passées les élections générales de décembre 2022, nous arrivons déjà à mi-parcours de la mandature.

Un conseil national de « mi-mandat » est donc appelé à se tenir prochainement : il se réunira au même lieu que notre dernier congrès, à Vaison-la-Romaine, du 4 au 6 avril 2023.

Il permettra de faire le point, dans cette période d'après élections, sur la situation des missions et des agents du pôle ministériel, sur les innombrables réformes, sur le travail syndical réalisé et aussi sur le Sne-FSU lui-même.

Ce sera le moment de faire le point de l'avancement de la mise en œuvre de la résolution du congrès, afin d'engager au mieux la seconde partie du mandat.

Un autre sujet retiendra pour le moins notre attention : une équipe du bureau national renouvelée pour que le Syndicat national de l'environnement poursuive sa route.

C'est le moment ! Ce conseil national de mi-mandat va en effet acter le départ de quatre membres « historiques » du bureau national, dont la date du départ en retraite, réforme ou pas, devrait s'échelonner entre le 31 décembre 2023 et la fin de l'année 2024. Il est donc essentiel qu'une nouvelle équipe prenne le relai au bureau national autour de Véronique, notre secrétaire générale, les membres sortant assurant un soutien jusqu'à leur départ effectif en retraite.

Une étape de transition et de transmission, pour un nouvel élan du Sne et de la FSU Écologie !

Pour toutes ces raisons, ce conseil national est un événement important qui doit nous mobiliser pour accomplir la seconde partie du mandat, avec en ligne de mire notre congrès de 2025.

Un nouveau site internet se profile pour le SNE

Bruno Desjardins

Après 15 ans de bons et loyaux services, le site internet du SNE-FSU avait besoin d'un ravalement de façade ! Sa page d'accueil, qui voulait présenter un maximum d'infos et de liens directs, était devenue d'un abord trop complexe pour les esprits simplifiés du temps présent (LOL).

Place désormais à un nouveau site internet, à l'interface simplifiée, qui reprendra néanmoins le riche contenu de l'ancien site. Une partie Ademe sera ajoutée. Elle était, pour des raisons historiques, sur un site séparé.

Accessible à l'adresse habituelle WWW.SNEFSU.ORG, le nouveau site aura un

aspect plus moderne, avec quelques informations mises en avant dans des blocs de textes avec images, qui s'afficheront correctement sur tous les écrans (ordinateurs, tablettes, smartphones) en s'adaptant (on croise les doigts...) aux différentes résolutions et tailles d'écran.

Le menu est également simplifié, avec quatre entrées principales : adhérer, qui sommes-nous, carrières et rémunération, dossiers thématiques. Le lien avec les réseaux dits sociaux (facebook, tweeter) est présent sur tous les articles, et devrait permettre une meilleure interaction entre nos sites.

Le travail sur le contenu et la mise à jour d'informations trop anciennes va se poursuivre, beaucoup de choses restant à faire, en particulier dans les rubriques des branches et du catégoriel. Soyez indulgent-es, et surtout n'hésitez pas à me faire part d'informations obsolètes ou de manque notoire !_

The screenshot displays the homepage of the Syndicat National de l'Environnement - FSU. The header includes the SNE logo and navigation links: Accueil, Branches professionnelles, Carrières et rémunération, Dossiers thématiques, Publications, and Rejoignez-nous !. A main navigation bar lists categories like Les Services de l'Etat, Eau et Milieux aquatiques, Milieux & Faune Sauvage - ONCFS, Parcs, Espaces protégés, and Structures environnementales - ADEME. A central banner features a cartoon illustration and the text 'vous souhaitez une bonne et heureuse année 2016'. Below this, there are sections for 'Actualités FSU' and 'CHS-CT ministériel du 15 décembre 2015'. The footer contains social media links and a search bar. Two large posters are visible at the bottom: one for 'AFFICHES DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022' and another for 'COMITÉS TECHNIQUES MINISTÉRIELS CTM du 8 juillet 2022 - Adresse de la FSU aux nouveaux ministres'.

Retour sur les élections professionnelles de décembre 2022

Pascal GERIN, Patrick SAINT-LEGER

Les élections professionnelles du 8 décembre 2022 se sont inscrites dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique de 2019, qui avait procédé à une évolution des compétences et de la cartographie des instances représentatives du personnel, en particulier avec la création des comités sociaux d'administration (CSA) et des formations spécialisées (FS-HST).

La grande nouveauté a été également le vote électronique, avec un étalement du scrutin porté à 8 jours (du 1er au 8 décembre).

Si l'administration pensait améliorer le taux de participation grâce à ces modifications, ce ne fut pas le cas ! Au niveau national, le recul de la participation et donc de l'expression des agent.es a été très important :

– Dans la fonction publique d'État, le recul a été de 12,8 % de votants par rapport à 2018, alors que les effectifs n'avaient diminués dans cet intervalle que de 1,2 %. Et avec seulement 44,9 % des agent.es qui se sont exprimés en 2022 (versus 52,3 % en 2014, 50,8 % en 2018) le nombre de bulletins exprimés est passé en dessous de la barre symbolique des 50 %.

– Dans le périmètre du ministère de l'Écologie la dégringolade a été encore plus forte avec 15 points de participation perdus ! (73,57 % de votants en 2018 versus 58,20 % en 2022).

Mais revenons aux résultats qui nous concernent :

– Pour le CSA ministériel

Dans notre périmètre ministériel, sur les 224 scrutins (CSA, CAP et CCP) organisés, la FSU (Sne et Snuitam) était présente dans un tiers,

soit 76, seule ou en alliance.

Si nous maintenons notre représentativité ministérielle avec **un siège au CSA**, il s'en est fallu de peu que la FSU ne soit pas représentée à l'échelon national : **à 152 voix près nous n'étions plus au CSA ministériel**. Les conséquences auraient été lourdes : visibilité, réunions, négociations, droits syndicaux réduits de moitié, etc.

Quant aux chiffres bruts, la FSU a perdu 544 voix en comparaison des dernières élections mais, paradoxalement, comme le nombre de voix exprimé a baissé, nous avons augmenté légèrement notre pourcentage de représentativité de 5,94 % à 6,29 %.

Historiquement le plus gros pourcentage de voix collectés par le Sne-FSU est venu des établissements publics.

Lors de cette élection **beaucoup de voix ont été perdues dans les établissements publics**, en particulier à l'OFB, au conservatoire du littoral et dans certaines agences de l'eau. Mais nous avons heureusement gagné des voix sur le secteur Mer et certainement de meilleurs résultats dans les services centraux et déconcentrés de l'état.

– D'une manière générale

Les grands gagnants du CSA ministériel ont été la CFDT et les contrôleurs aériens – pilotes de lignes (au sein de la DGAC) qui ont gagné toute deux 1 poste au détriment de la CGT qui passe de 5 à 3 postes.

Cette déconvenue de la CGT face aux blocs réformistes donnera peut-être un avantage à **nos représentants** (ah oui j'oubliais, **Patrick Saint-Léger, titulaire, et Estelle Labbe Bourdon, suppléante**) qui joueront probablement les arbitres sur des sujets clivants. L'avenir nous le dira...

– Les résultats :

ACTUALITES

Nb inscrits	Nb votants	Nb nuls	Nb exprimés	01-FSU	CGT	FO	UNSA	CFDT	SOLIDAI RES	CGC	CFTC	UNIFEF	SNCTA-SNPL
64637	47554	2781	44763	2661	10955	10137	8651	6424	1966	736	605	683	1945
	73,57%	5,85%	69,25%	5,94%	24,47%	22,65%	19,33%	14,35%	4,39%	1,64%	1,35%	1,53%	4,35%
	15(+15) Postes		Au CSA	1	5	4	3	2	0	0	0	0	0

Nb inscrits	Nb votants	Nb nuls	Nb exprimés	FSU	CGT	FO	UNSA UNIFEF	CFDT	SOLIDAI RES	CGC+ CFTC	CFTC	UNIFEF	SNCTA-SNPL
61484	35784	2149	33635	2117	7645	7945	5895	6023	1079	645			2286
	58,20%	3,50%	54,71%	6,29%	22,73%	23,62%	17,52	17,91%	3,21%	1,92%			6,80%
	15(+15) Postes		Au CSA	1	3	4	3	3	0	0			1

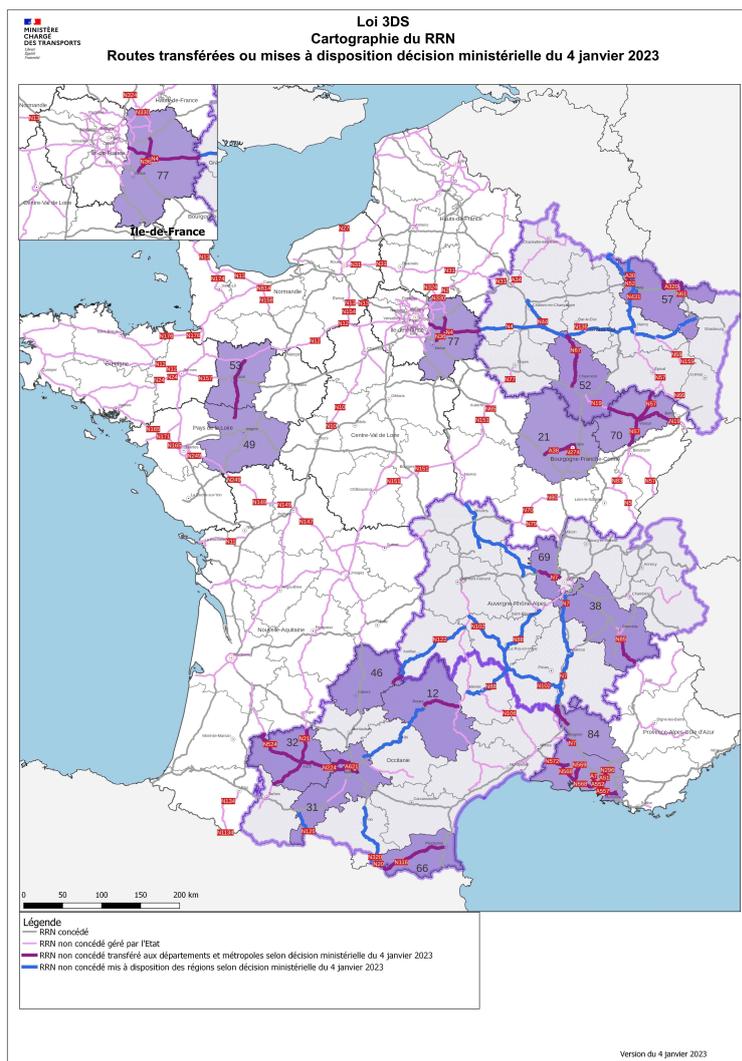


Loi 3DS : l'État brade son réseau routier

Jean-Luc Girard

3DS c'est le petit nom de la Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

Cette loi traite d'un grand nombre de sujets. Parmi les principaux, elle met en place la « différenciation » territoriale, c'est-à-dire la possibilité pour les collectivités locales de modifier ou d'adapter des dispositions législatives ou réglementaires pour tenir compte de spécificités objectives en regard des autres collectivités de même catégorie ; Elle précise la répartition des compétences dans le domaine de l'environnement entre collectivités et avec les EPCI ; Elle établit et encadre le transfert de la gestion des sites Natura 2000 aux régions ; Elle donne la présidence des conseils d'administration des agences de l'eau aux préfets de bassin ; Elle



ACTUALITES

établit la possibilité de mutualisation entre les établissements publics.

Ce qui nous intéresse ici, c'est le transfert des routes nationales aux collectivités.

La loi prévoit le transfert facultatif d'une très grande partie du réseau routier et autoroutier national (non concédé) aux départements et métropoles, et, à titre expérimental, à des régions volontaires.

Le réseau routier national, c'est environ un million de kilomètres, dont 800 000 aux départements. Une très grande part est gérée par les communes.

L'État met dans la corbeille 11 000 kilomètres de voies. Les collectivités seront prudentes. Au final (décision du 4 janvier), seul 3 000 kilomètres trouveront preneur : 1360 kilomètres de routes nationales à 3 métropoles et 16 départements, 1640 kilomètres de routes nationales et autoroutes non concédées à 3 régions. C'est peu en regard du dispositif mis en place. Les transferts sont en cours.

Il restera à l'État la gestion de 8 700 kilomètres de routes auxquels s'ajoutent les 9200 d'autoroutes concédées.

Dit autrement, transférer toujours plus le réseau routier dédouane l'État de sa responsabilité de la continuité d'une infrastructure majeure de la liberté de circulation. Il cherche à se débarrasser de la patate chaude du financement d'un réseau routier en mauvais état par manque d'entretien. Les inégalités entre usagers sont prévisibles, les départements n'ayant pas les mêmes moyens. Le caractère facultatif du transfert rend problématiques les inévitables discontinuités des itinéraires d'un département à l'autre. Il y sera mis bon ordre... par l'État. Tout ça pour 3 000 kilomètres de routes transférés.

Les services les plus concernés par les transferts et mises à disposition sont les Directions interrégionales des routes et dans une bien moindre mesure les Dreal et la DGITM. Le compte sera fait en 2023 des agents concernés. Une restructuration de plus avec ses mesures d'accompagnement.

Ce n'est pas tout. La loi 3DS s'intéresse aussi aux lignes d'intérêt local ou régional à faible

trafic ou sans trafic du réseau ferroviaire pour leur transfert à une collectivité. C'est la partie la plus locale de la desserte des territoires, un enjeu essentiel de la transition écologique dans le domaine des transports, que l'État propose aux collectivités. Avec encore une fois des inégalités de traitement du citoyen, selon la richesse de la collectivité preneuse.

Et toujours dans cette logique, l'aménagement, l'entretien et l'exploitation du domaine public fluvial de l'État peuvent être confiés à une collectivité territoriale, cette fois par convention.

Ces transferts sont un nouvel exemple des réformes, destinées nous dit-on à rendre plus efficace la mise en œuvre des politiques, qui aboutissent à plus de complication. Casser petit à petit, il en restera toujours quelque chose... Et pourquoi l'État ne privatiserait-il pas ce dont il n'arrive pas à se débarrasser ? Les sociétés d'autoroutes seraient très intéressées



Retraites : le rejet de la réforme Borne-Macron fait sens avec l'appel à l'action écologique

Sandrine DESCAVES

L'urgence est à la fois à la résolution des crises écologique – climat et biodiversité – et sociale, pas à la fissuration du modèle social « à la française » ! Pourtant les gouvernements successifs s'emploient, particulièrement ces dernières années, à déconstruire les acquis sociaux qui ont tenu bon an mal an jusque-là, au lieu de concentrer l'action publique sur « l'éléphant au milieu de la pièce », l'urgence vitale de la limitation drastique des émissions de gaz à effet de serre, l'arrêt indispensable de la destruction de l'Écosystème et l'adaptation aux conséquences du changement climatique et aux catastrophes de demain. Car celles-ci sont malheureusement déjà là, par exemple au Bangladesh et en Inde, en juin 2022.

Pire, les dirigeants de la nation, en s'entêtant à entraîner la France et l'Union européenne dans le



même système économique productiviste néolibéral, continuent de bâtir le futur sur la croissance infinie d'un gâteau qui sucre, à l'orgie, toujours les mêmes plutôt que de répartir, aliène plutôt qu'il émancipe, et épuise le vivant au lieu de lui donner son indispensable. Même mal à leurs racines, régression des droits sociaux et atteintes aux écosystèmes vont de pair. Insupportables dans le contexte d'une richesse toujours plus grande, les inégalités vont bon train et seront – sont déjà – un frein à l'adaptation aux nouvelles conditions de vie. Aussi, se mobiliser pour les avancées sociales ou éviter les régressions, telle que la « réforme » Borne-Macron des retraites, ne serait-ce pas un seul et même combat pour l'habitabilité de la planète et le respect du vivant ? Celui de défendre un autre modèle de société ?

Urgence sociale et urgence écologique ne sont certes pas opposables. En effet, elles ne portent pas sur le même temps. Quoi que ?

Le temps long, ou semblant toujours lointain, de l'urgence écologique était par voie de conséquence difficilement perçu par la plupart d'entre nous comme une urgence, immédiate, une priorité du quotidien, sauf par une

mince frange de la population, éclairée dans le domaine. La perception du dérèglement climatique et écologique reste partielle, se situe au niveau d'un risque et non d'une réalité permanente pour la majorité des gens, alors que la situation sociale demeure actuelle, journalière, prégnante, palpable, imprimant même les corps, et comptable : baisse de la durée de chômage, trop faibles salaires, augmentation des prix, précarité alimentaire, coût des loyers, détérioration de la qualité de vie au travail, pénibilité, allongement de la durée de vie au travail...

Toutefois, aujourd'hui, grâce aux communications du GIEC, avec des objectifs rapprochés d'action (2030), mais aussi – malheureusement – du fait de forts signaux d'alerte climatique, tels que sécheresses, hausses des températures, feux de végétation en 2022 et la crise sanitaire de 2020, les impacts écologiques deviennent plus perceptibles au jour le jour et passent dans le court ou moyen terme.

Alors oui, l'urgence écologique a du mal à s'imposer naturellement dans les têtes de celles et ceux soumis à l'urgence sociale. Et comme l'écrit Jérôme GLEIZE, elles « ne sont pas du même registre (...). L'urgence écologique pose la question de l'habitabilité de notre planète et de la survie de notre espèce, demain. L'urgence sociale pose celle de l'égalité, aujourd'hui. » Mais

Sources

- Billet de Jérôme Gleizes, [Retraites et écologie, même combat ?](#)
- Article d'Aurélie Delmas, [Retraites et planète, même combat](#)
- [Le Fond de Réserve pour les Retraites et le changement climatique](#)

Quelques lectures

- *Green washing, manuel pour dépolluer le débat public*, Aurélien Berlan, Guillaume Carbou et Lure Teulière, Anthropocène, Seuil, 2022.
- *2030 glorieuses, utopies vivantes*, Julien Vidal, Domaine du possible, Actes Sud, 2022.
- *The limits to Growth*, dit "[Rapport Meadows](#)", 1968.

ACTUALITES

toutes deux relèvent du domaine de l'urgence, ce qui porte la crise écologique en tête des préoccupations d'une bonne partie de la population. Elles ont en effet toutes deux un caractère vital, aux pas de temps en apparence déconnectés.

On aurait tort de prioriser ces urgences. On attend plutôt du Président et du gouvernement qu'ils mènent les deux de front, agissant en réalité dans le même sens, celui de la Vie. En effet, urgence sociale et urgence écologique se rejoignent sur le plan politique, soulevant les mêmes questions pour lutter contre la même cause, et rapprochant ainsi l'avenir immédiat de celui plus lointain : quelle vie voulons-nous ? Quel modèle de société ? Quel futur nous prépare-t-on ? Quel futur désirons-nous construire ?...

Cette « réforme des retraites », c'est peut-être la goutte d'eau de trop ? Celle qu'il nous fallait pour réveiller davantage nos consciences, la crise Covid ayant déjà fait franchir un premier pallier à pas mal d'entre nous vers le « monde d'après ». Nous pouvons ainsi lui reconnaître la vertu (c'est bien la seule) de nous rendre plus vigilants en dévoilant certains mécanismes employés par le pouvoir et nous permettre de déjouer les embûches sur le chemin d'un monde plus désirable.

Tout d'abord, on assiste à un véritable détournement de vocabulaire. La « réforme » est bien loin de toute avancée sociale, que son nom suggère seulement, mais pas son ambition : à l'opposé de la définition du terme il s'agit, de manière certaine, d'une contre-réforme déguisée. S'inscrivant dans cette pratique vicieuse, la Première ministre a choisi de qualifier son projet de loi de « équilibré, juste et progrès social ». Ensuite, la propagande publicitaire et les journaux de 20H font croire que le bonheur c'est d'en avoir plein les armoires comme le fredonne Alain Souchon, acheter ou partir loin – en avion – parfois même pour se retrouver, montrer et faire désirer le luxe à celles et ceux qui ne pourront y accéder, continuer de domestiquer nos esprits au « travailler plus pour gagner plus » et au « en même temps » et, sans jamais ou presque ouvrir de fenêtre sur le sens de la vie et la globalité des choses, du système.

De manière contre-intuitive, ce temps de violence sociale inédit a permis de rebrancher nos consciences et de les éclairer un peu plus. Déjà nos corps, nos estomacs ou nos cœurs nous disaient que : 64 ans, ce n'est pas possible. De surcroît, nous nous sommes retrouvés, divers, en masse, partout, dans la France rurale ou urbaine, pour partager ce constat. Au-delà, cela a donné lieu à des moments d'éducation populaire, sur nos droits, dans la rue, dans les usines, dans nos établissements et services et, chose plus rare, dans les médias mainstream. Les arguments gouvernementaux et présidentiels ont été décryptés, démontés et sont tombés comme des dominos sous les analyses et calechettes aguerries des experts, économistes et bien sûr au cours des débats à l'Assemblée nationale.

Ainsi plus des deux tiers de la population a vu clair dans le jeu de Macron et du gouvernement Borne, à l'instar de la jeunesse, à qui les instigateurs de la loi disaient vouloir proposer un avenir. Ce à quoi ont répondu les jeunes lycéens ou étudiants ayant rejoint les cortèges d'actifs-ves et retraité-es engagé-es pour les générations futures : « Je ne veux pas d'un monde dont le but serait d'accumuler des points de PIB, je souhaite que mon travail ait un sens » ou encore « Et un, et deux, et trois degrés, et une, et deux ; et trois années, ce sont des crimes contre la société ». La jeunesse crie au Président de la France de lui dessiner un avenir, donc de se pencher sérieusement sur l'action climatique et écologique. Reprenant les analyses de Youth for climate, certain-es manifestant-es refusent de « travailler plus pour produire plus dans un monde déjà détruit par la surproduction ».

La jeunesse ne s'y trompe pas : la « réforme » 2023 des retraites imprime un peu plus l'emprise du capitalisme dans les chairs et les esprits, de la même manière qu'il laisse sa lourde empreinte sur les écosystèmes et la biodiversité. Le projet de société qui nous est proposé est de vouer notre vie au travail.

Notre modèle économique, qui date sérieusement, repose sur une croissance infinie, sur la production de richesses, sans cesse, soi-disant pour que nous puissions les partager. Dans les faits cela a fonctionné une courte période du XXe siècle, ce qui a permis de réduire,

ACTUALITES

dans une certaine mesure, la pauvreté et les inégalités. Mais, d'une part, c'était sans se préoccuper de l'impact de nos activités sur les ressources naturelles, vues comme un puits sans fond, sans cesse régénérées et abondantes à souhait ; et, d'autre part, le modèle social à la française sécurisait assez bien les personnes, car riche de l'héritage des grandes conquêtes sociales ouvrières depuis le XIXe jusqu'au Conseil national de la Résistance au sortir de la seconde guerre mondiale. La sécurité sociale était née et le système de retraite financé par un principe de solidarité. Tout cela probablement grâce au poids du monde ouvrier et de ses syndicats. Cela a tenu aussi les profiteurs à distance. Mais pas longtemps.

Nous savons aujourd'hui que les ressources peuvent avoir une fin, que notre production sans limite consomme de l'espace, des milieux, des habitats d'espèces, rejette des polluants dans l'air que nous respirons, dans l'eau que nous buvons, détruit les sols nourriciers, modifie le climat, qui va à son tour limiter les ressources par divers phénomènes climatiques... Dans le même temps, pour contenir nos dépenses de retraites au taux arbitraire de 14 % du PIB, on nous demande de travailler plus pour plus de croissance, avec inévitablement, globalement, toujours plus d'atteintes au vivant. Alors même que la richesse produite par le travail permettrait aux salarié·es plus nombreux·ses et bien rémunéré·es, par le jeu de cotisations (salariales et patronales), de continuer à financer leur système de protection sociale, voire de l'améliorer (sécurité sociale de l'alimentation) et à l'État par l'intermédiaire d'impôts d'investir dans les mesures de sobriété, par exemple la rénovation thermique. Pourtant celui-ci fait baisser ses recettes à coup d'exonérations, alors que les dividendes des multinationales explosent de manière indécente.

Cette contre-réforme des retraites est loin de trouver une solution à la fin du mois et à la fin du monde, sans choisir l'une au détriment de l'autre. Elle pourrait donc avoir plutôt l'effet d'une douche froide au sens propre : elle réveillerait les consciences sur les mécanismes de la

domination du monde liée à un même complexe de proximité économique-financiaro-politique, lequel bloque les issues du progrès social comme la résolution de la crise climatique et écologique. Si nous ne voulons pas doucher d'eau froide, au sens figuré cette fois, l'utopie salvatrice d'une planète habitable, où tout être vit en harmonie avec les autres, et où notre vie professionnelle et personnelle seraient réenchantées, alors rappelons-nous que la mobilisation contre la « réforme » Borne-Macron est un mouvement social et écologique !_¶



Témoignage : des agents des Affaires maritimes au secours des migrants

Catherine CHOLTUS

Pendant une trentaine d'années, Jean-François ALBERT, Technicien supérieur du développement durable (TSDD) a été affecté sur différents navires garde-pêche au sein des Affaires maritimes, afin de procéder au contrôle des activités de pêche.

Le 1er novembre 2021, à la suite d'une opération de restructuration de service du Dispositif de contrôle et de surveillance hauturier, il a été muté de La Rochelle au Havre sur le patrouilleur des Affaires maritimes « Jeanne Barret ».

Dans le détroit du Pas-de-Calais, les missions de contrôle des pêches ont laissé place aux missions d'assistance aux migrants qui tentent de rejoindre l'Angleterre.

Voici son témoignage sur une opération de secours et d'assistance, le 29 novembre 2022.

« Ce mardi 29 novembre, le Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) du cap Gris-Nez nous a signalé une embarcation pneumatique de migrants.

Étant de quart de 12h00 à 16h00, mon travail consiste à suivre cette embarcation dans cette région maritime la plus fréquentée au monde, où chaque jour 400 navires de commerces montent et descendent en empruntant les deux rails qui leur sont destinés. Perpendiculairement à ces navires les ferries traversent le détroit entre la France et l'Angleterre. Face à ces mastodontes de la mer la vigilance et la surveillance doivent être permanentes : soit l'embarcation arrive dans les eaux anglaises et les navires d'assistance anglais la récupèrent, soit les passagers demandent assistance et nous devons les récupérer à bord pour un retour en France.

Ce jour-là, l'embarcation est arrivée en eau anglaise, nous attendons que le CROSS Gris-Nez nous donne la liberté de manœuvre, mais ne voyant aucun navire d'assistance anglais présent, celui-ci nous demande de poursuivre. Vers 12h45 une autre

embarcation pneumatique arrive à notre hauteur. Environ 9 mètres de long, 61 personnes à bord, celle-ci est remplie d'eau et certains naufragés essaient d'écoper comme ils le peuvent tandis que d'autres crient "Help ! Help !". Prévenu, le



commandant arrive à la passerelle et prend en main la manœuvre. Sur le pont, les agents (des Syndics des Gens de Mer) s'équipent pour aller secourir les naufragés et organisent la mise à l'eau de notre annexe pneumatique.

Une échelle de pilote est en même temps disposée sur le côté bâbord du navire afin que les migrants puissent monter à bord. Ensuite des cordes sont lancées pour que l'embarcation puisse venir accoster. Tous les naufragés se lèvent en même temps pour se déplacer vers l'avant de l'embarcation. Celle-ci, déjà surchargée et remplie d'eau, est déséquilibrée et une trentaine de personnes se retrouvent à l'eau. Par instinct de survie les naufragés se ruent sur l'échelle de pilote. Dans la panique personne n'arrive à monter, les agents s'allongent alors sur le pont pour les attraper par la main et les tirer hors de l'eau. Avec l'accord du commandant je me rends sur le pont pour aider mes collègues. Les agents de notre annexe pneumatique récupère une douzaine de personnes, mais au vu de la surcharge, ils sont obligés de s'éloigner, et l'eau passe déjà par-dessus bord ce qui la rend incontrôlable. À bord de l'annexe un agent réanime une femme qui est restée longtemps sous l'eau.

Sur le pont on continue de tirer les gens hors de l'eau. Certains sont pris dans les cordes qui doivent servir à l'accostage. Avec des couteaux pris à la

ACTUALITES

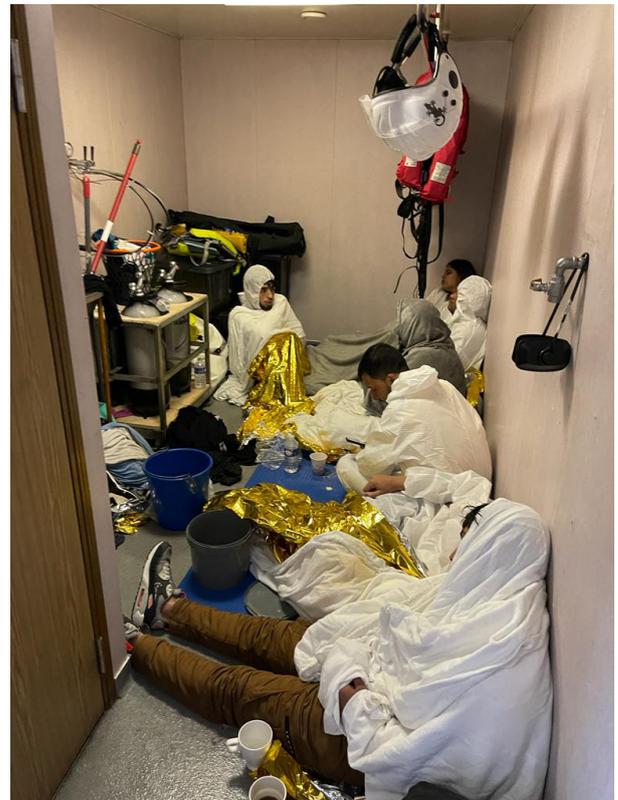


cuisine nous tranchons les cordes pour les libérer. En bas de l'échelle de pilote reste une femme. Elle aussi a passé du temps sous l'eau. Beaucoup sont passés par-dessus elle dans le désarroi. Elle est emmêlée dans les cordes, elle n'a plus la force de tendre sa main. Le plongeur du bord se met alors à l'eau. Il coupe les liens qui l'entravent. Elle est

épuisée et n'a plus la force de monter. Le plongeur parvient à l'emmener jusqu'à notre annexe où, à l'aide des agents, elle est hissée à bord. Mais l'annexe est trop chargée, le plongeur décide de revenir à la nage au navire, mais au pied de l'échelle et après l'effort fourni lui aussi a du mal à monter.

L'annexe du "Jeanne Barret" vient enfin déposer les personnes qu'elle a recueillies, puis repart chercher les derniers naufragés restés sur leur embarcation.

À bord plusieurs agents possèdent le "Médical", brevet de secouriste maritime. Ils organisent les soins. Toutes les personnes valides reçoivent une



couverture de survie et sont dirigées vers la tente que nous avons érigée sur le pont. Le cuisinier distribue du thé chaud, de l'eau et des gâteaux. Un homme a mal à une jambe, on lui passe une attelle et on lui fait rejoindre la coursive. Les femmes et les enfants sont dirigés vers le local plongeur, puis dans le carré qui se transforme en hôpital de fortune. Les femmes qui ont failli se noyer sont placées sous oxygène. Le patrouilleur ne dispose que de deux bouteilles, alors nous les faisons tourner. Faute d'autres couvertures on va chercher tous les draps qu'on trouve à bord pour réchauffer les personnes en hypothermie.

Pendant ce temps le commandant a fait cap sur le port de Boulogne-sur-Mer où le navire rentre vers 16h00 au bassin Loubet... loin du centre-ville – il ne



ACTUALITES

faut pas laisser débarquer la misère en centre-ville ! Le service départemental d'incendie et de secours monte à bord pour un premier bilan des blessés. Les migrants sont débarqués et sont interrogés par la police aux frontières. Leur nationalité détermine s'ils vont en centre de rétention ou s'ils sont laissés libres. La plupart venant de pays en guerre, ils seront laissés en liberté. Puis c'est le tour des associations. Elles habillent et chaussent ceux qui sont trempés. Enfin, après nous avoir remerciés, c'est pour les migrants qui le peuvent, adultes et enfants quel que soit leur âge, leur état physique et mental, et malgré une journée particulièrement éprouvante où ils ont frôlé la mort, le départ à pied vers la gare (5 km) pour rejoindre Calais. Il est 18h20. »

Le [communiqué de presse de la préfecture maritime](#), qui porte aussi sur d'autres sauvetages. En tout, 240 personnes ont été secourues les 28 et 29 novembre. ¶

Une évolution des missions

Les missions du dispositif de contrôle et de surveillance des affaires maritimes sont, pour l'essentiel :

- Le contrôle des pêches : le contrôle des papiers des navires, de leur activité, des éléments de sécurité, du respect de la législation du travail à bord ; le contrôle des zones de pêche, du maillage des filets, du respect des quotas, de la taille des poissons, etc.
- L'assistance aux navires en difficulté.

Selon les secteurs, et particulièrement en Manche Est – Mer du Nord, s'y ajoute une mission de patrouille qui consiste à accompagner les embarcations de migrants signalées par le CROSS ou la préfecture maritime jusqu'aux limites frontalières avec l'Angleterre. Cela va jusqu'à déclencher une assistance en cas de danger dans nos eaux territoriales.

Cette mission de patrouille était marginale jusqu'à maintenant (deux ou trois par an). Elle est de plus en plus fréquente : une dizaine est programmée en 2023 sur seize missions du patrouilleur. Il s'agit d'un type de mission très spécifique et rare dans le ministère.

Reconnaître et accompagner les agents du secteur maritime

Ces missions et leur contexte illustrent la justesse des revendications du Sne-FSU pour les agents du secteur maritime et les personnels navigants.

Un dispositif de formation spécifique et soutenu de connaissance du secteur maritime est indispensable pour les SACDD et les attachés·es affectés·es dans les services mer. De même, les navigants doivent être formés et préparés à affronter des situations de détresse humaine.

Un plan de requalification en catégorie B des syndics de gens de mer (SGM) est nécessaire. La baisse constante de leurs effectifs depuis de nombreuses années les a conduits à exécuter des missions relevant d'agents es de catégorie B. En effet les SGM des deux spécialités occupent des postes à responsabilités. Le Sne-FSU revendique donc un plan de requalification des SGM en catégorie B, accompagné d'une négociation sur les modalités d'intégration dans les corps techniques ou administratifs.

Les TSDD de la spécialité « navigation, sécurité et gestion des ressources halieutiques et des espaces marins et littoraux » représentent un faible effectif dans le corps, et leur promotion, dans ce corps et dans celui des ITPE, est quasi inexistante. Le Sne-FSU revendique une reconnaissance de leur spécialité et de leur qualification par un nombre suffisant de promotions dans le corps ainsi que dans le corps des ITPE, en particulier pour tous les TSDD embarqués.

Nous demandons l'intégration des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable (SACDD) ayant une carrière métier au sein des affaires maritimes (contrôle, pêches, marin, navires) dans le corps des techniciens supérieurs du développement durable (TSDD).

Le Sne-FSU revendique pour les navigants·es, à l'instar des agents·es des douanes (un corps civil), de gendarmerie maritime et de la marine nationale :

- un an de bonification tous les cinq ans en raison de leur fonction de garde-côtes (préfecture maritime) ;
- l'abrogation du régime d'équivalence en vigueur (régime interdit par la législation européenne) ou bien le paiement sur la base de 2 256 heures ;
- La rémunération sur les mêmes grilles de salaire (catégorie active) que leurs homologues navigants des autres ministères.



BRANCHE SERVICES DE L'ETAT

Un dialogue social 2023 qui commence mal en DREAL Bourgogne-Franche-Comté !

Estelle LABBE-BOURDON

Le premier CSA local prévu le 24 février prévoyait deux réorganisations de service : transports-mobilité et prévention des risques. Le Sne-FSU, qui a un siège en alliance avec la CGT et Solidaires, a sollicité auprès de la direction la participation de deux « experts » sur chacun des deux points. À quelques jours du CSA, **l'administration nous a informé de son refus d'inviter ces deux experts !!! Pour quel motif ?**

Réponse de l'administration : *« Nous n'avons pas identifié de fonction experte particulière justifiant la participation de Mme N... et Mme F... S'il s'agit de leur seule appartenance aux services concernés*

par les points inscrits à l'ordre du jour, cela ne constitue pas une "expertise" légitime et il appartient aux représentants du personnel d'échanger en amont avec elle comme avec leurs collègues pour pouvoir les représenter aisément. »

Nous avons informés les autres syndicats représentés (CFDT, UNSA, FO) de la décision de la direction avant d'entrer au CSA et avons décidé de nous asseoir mais de « batailler collectivement » pour obtenir la participation de nos experts.

Nous avons lu la déclaration liminaire (ci-dessous).

Après quinze bonnes minutes d'interrogatoire porté par les représentants du personnel présents, la direction a tenté de se justifier mais n'a pu donner la définition de ce qu'est ou n'est pas un expert. Nos experts ont été finalement autorisés à assister en visio !

Déclaration liminaire du groupement FSU-CGT-Solidaires 24 février 2023 – CSA DREAL BFC

Monsieur le Directeur,

Le groupement FSU-CGT-Solidaires vous a informé le 15 février de la composition de sa délégation pour le CSA d'aujourd'hui et a proposé 2 experts sur les points 3 et 4 à l'ordre du jour.

Mais, par mail du 22 février, M.Guyenet nous informe du refus de la direction quant à la participation de nos experts, au prétexte que ce CSA sera un CSA d'installation.

Surprise par ce refus, compte tenu que l'ordre du jour prévoit d'autres sujets que l'installation des instances, je vous ai interpellé par mail le 23 février pour en connaître les motivations.

La réponse du directeur adjoint est plus que surprenante, je cite : *« S'il s'agit de leur seule appartenance aux services concernés par les points inscrits à l'ordre du jour, cela ne constitue pas une "expertise" légitime et il appartient aux représentants du personnel d'échanger en amont avec elle comme avec leurs collègues pour pouvoir les représenter aisément. »*

Depuis quand l'administration juge-t-elle de la légitimité des experts désignés par les organisations syndicales ? Ce refus pourrait à la rigueur être motivé par une nécessité de

service mais ce n'est pas le cas... Vous jugez les collègues proposées comme experts, sans connaître leur engagement syndical pour le collectif de travail, justifiant pour nous leur qualité « d'experts ».

Votre position de refus laisse penser à de la suspicion, de la défiance... Elle n'est pas de bonne augure pour l'avenir de ce nouveau CSA et engage bien mal le dialogue social. Nous vous proposerons d'ailleurs un amendement à ce règlement afin que cette situation ne se reproduise pas à l'avenir.

Nous vous demandons donc de bien vouloir accepter la participation de nos deux experts, en visio, sur les points de l'ordre du jour qui les concernent.

Dans le règlement intérieur du CSA local, la notion d'expert n'a pu être précisée. Nous verrons au CSA ministériel si une définition est possible et judicieuse. À votre avis ?

Des nouvelles du conseil de la branche des services de l'État

Catherine CHOLTUS

Un conseil de branche des Services de l'État s'est tenu en visioconférence le 13 mars dernier, fort de quinze participants représentatifs (DDT, DREAL, DIRM), et en présence de notre secrétaire générale. Cette dernière nous a demandé des propositions de candidatures FSU pour les sièges vacants des Commissions régionales de concertation de l'action sociale (CRCAS).

Les échanges autour de l'agenda social ont mis en avant les réorganisations à venir des Pôles supports intégrés (PSI) et des services paie (Centre de prestations comptables mutualisé), le sujet amiante dans le cadre de la santé au travail, le calendrier de négociation de la protection sociale complémentaire (PSC) ainsi que l'inscription d'un plan de requalification en catégorie B des syndicats des gens de mer. Des camarades présents vont fournir à Estelle, suppléante au CSA ministériel et titulaire à la formation spécialisée ministérielle, des compléments d'information sur l'amiante et sur les freins au déroulement de carrière liés à la nouvelle grille de catégorie B. Des actions de syndicalisation FSU sont prévues en avril sur le site de la Défense, avec notamment diffusion de tracts aux agents. ↴

Laurent Faure

Le Conseil d'État reconnaît que le droit de chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé est une liberté fondamentale pour la saisine du juge en référé-liberté. Décryptage.

20/09/22

Saisi par des particuliers qui demandaient en urgence la suspension de travaux routiers, le Conseil d'État juge dans sa décision numéro 451129 du 20 septembre 2022, que le droit de chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé constitue une liberté fondamentale.

Tout personne qui estime que l'administration – collectivités territoriales, services de l'État, établissements publics – porte une atteinte grave et manifestement illégale à cette liberté fondamentale peut saisir le juge des référés. Depuis la création de cette procédure d'urgence il y a 22 ans, le juge des référés peut ordonner à l'administration de prendre toute mesure pour faire cesser une telle atteinte, en quelques heures ([article L. 521-2 du code de justice administrative](#)). Pour cela, le juge tient compte de l'urgence de la situation et de la possibilité d'ordonner des actions pouvant être immédiatement mises en œuvre.

Dans cette même décision, le Conseil d'État rappelle les recours possibles pour les citoyens en matière d'atteinte à l'environnement devant le juge des référés : référé-suspension (article L. 521-1 du Code de justice administrative), référés mesures utiles (article L. 521-3 du Code de justice administrative), référés particuliers des articles L. 122-2 (en cas d'absence d'étude d'impact) et L. 123-16 (en cas de conclusions défavorables du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête ou en cas d'absence d'enquête publique ou de participation du public)

du Code de l'environnement.

Depuis la création de la procédure d'urgence du référé-liberté en 2000, le Conseil d'État a reconnu de nombreuses libertés fondamentales invocables par les citoyens devant lui.

<https://www.conseil-etat.fr/actualites/vivre-dans-un-environnement-equilibre-et-respectueux-de-la-sante-reconnu-liberte-fondamentale>

<https://www.conseil-etat.fr/fr/arianeweb/CE/decision/2022-09-20/451129>

La réalisation de certains projets ou constructions peut nécessiter l'obtention d'une dérogation « espèces protégées », dont le Conseil d'État précise aujourd'hui les conditions d'application.

09/12/22

La cour administrative d'appel de Douai a été saisie par une association de protection de l'environnement qui contestait la construction d'un parc éolien dans le département du Pas-de-Calais. Avant de rendre sa décision, la cour a interrogé le Conseil d'État afin qu'il précise les conditions d'application du régime de protection des espèces et habitats.

La directive du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage, dite directive Habitats, et la directive du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages imposent aux États membres de mettre en place un régime général de protection stricte des espèces animales, des habitats et des oiseaux. Ce régime figure aux articles L. 411-1 et suivants du Code de l'environnement.

Lorsque la réalisation d'un projet porte atteinte à des espèces protégées ou à leur habitat, une dérogation spéciale doit être obtenue par le

responsable du projet. Cette dérogation peut être accordée lorsque sont remplies trois conditions : l'absence de solution alternative satisfaisante, le fait de ne pas nuire au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle et, s'agissant notamment des contentieux sur des éoliennes tels que celui dont est saisi la cour, le fait que le projet réponde, par sa nature et compte tenu des intérêts économiques et sociaux en jeu, à une raison impérative d'intérêt public majeur.

Le Conseil d'État précise tout d'abord que le responsable du projet doit examiner si l'obtention d'une dérogation est nécessaire : cet examen s'impose dès lors que des spécimens de l'espèce concernée sont présents dans la zone du projet, et il n'est tenu compte, à ce stade de l'examen, ni du nombre de ces spécimens, ni de l'état de conservation des espèces protégées présentes.

Ensuite, le Conseil d'État précise que le responsable du projet devra obtenir une dérogation « espèces protégées » si l'atteinte aux espèces protégées est « suffisamment caractérisée ». Pour démontrer que cette atteinte n'est pas « suffisamment caractérisée » et qu'il n'a donc pas besoin d'une dérogation, il peut tenir compte des mesures permettant d'éviter le risque, mais aussi des mesures permettant de le réduire.

Enfin, s'agissant de l'octroi de la dérogation elle-même, l'administration tiendra notamment compte des mesures d'évitement, de réduction et de compensation prévues, et de l'état de conservation des espèces concernées. Et comme pour toute décision de l'administration, le juge administratif pourra être saisi pour contrôler que la décision finale prise est bien conforme au droit.

<https://www.conseil-etat.fr/actualites/realisation-de-travaux-et-protection-des-especes-protégees-le-conseil-d-etat-precise-les-regles>

<https://www.conseil-etat.fr/fr/arianeweb/CE/decision/2022-12-09/463563>

L'association Sea Shepherd France a demandé à la cour l'annulation du refus du préfet de l'Hérault de faire usage de ses pouvoirs de police afin de mettre fin aux activités illégales de pêche à la daurade dans le port de Sète, lors de la migration de ces poissons de l'étang de Thau vers la mer Méditerranée.

21/12/22

Le règlement particulier de police du port de plaisance de Sète, dans sa rédaction applicable depuis 2013, se borne à tolérer la pêche à la ligne, sur des emplacements bien définis, dans le port de Sète.

Cependant, chaque année en septembre et octobre de très nombreux pêcheurs, non seulement à la ligne, mais aussi au filet et au harpon, capturent une masse considérable de daurades, y compris juvéniles, lors de leur migration.

Contrairement au tribunal administratif de Montpellier en première instance la cour a donc estimé dans son arrêt du 20 décembre 2022, que le préfet avait insuffisamment agi à l'encontre de ces activités de pêche illégales et a annulé le refus implicite qu'il a opposé en 2019 à l'association Sea Sheperd.

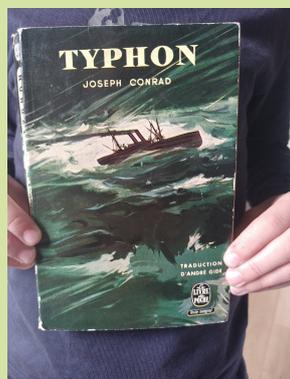
Cependant, elle a rejeté la demande de cette dernière tendant à ce qu'il soit enjoint au préfet de mettre en œuvre ses pouvoirs de police sans délai, en raison notamment des restrictions supplémentaires à la pêche dans le port de Sète apportées par le nouveau règlement particulier de police du port de plaisance, depuis 2020.

<https://toulouse.cour-administrative-appel.fr/Media/mediatheque-caa-toulouse/documents/2023/janvier/arret-21tl00007>



Notes de lecture

Nicolas Krautberger



TYPHON

Joseph Conrad

Typhon est un drôle de petit livre : ciselé et mordoré, ce récit court et enlevé, de l'auteur de *Aux cœur des ténèbres*, est un petit bijou de narration qui vous emporte vers un écheveau de conclusions, de morales, d'interprétations sur lesquelles vous serez bien incapable de retomber la prochaine fois que vous le lirez – parole d'honneur.

De quoi s'agit-il donc ? Et bien c'est l'histoire d'un capitaine de navire, MacWhirr, reconnu par tous comme un homme pas très passionnant mais rigoureux, systématique et excellent marin, qui, avec son jeune second, le dénommé Jukes, se retrouve, au milieu de la Mer de Chine, face à un dilemme comme on dirait en philosophie (soit comme le définit Robert, Le Petit, « *la nécessité dans laquelle se trouve une ou plusieurs personnes de devoir choisir entre les deux termes contradictoires et également insatisfaisants d'une alternative* »... ça vous rappelle un truc ?). Ce dilemme, il prend la forme d'un inconcevable typhon poignant à l'horizon. Quelque chose de vraiment immense. Que faire ? Virer la barre à l'est pour se détourner et prendre une route de contournement qui ferait perdre du temps et donc de l'argent aux armateurs ayant affrété ce rafiote pour amener à bon port cette main d'œuvre chinoise bourrée à fond de cales – les coolies ? Ou bien garder le cap, rester droit dans ses bottes, tirer droit devant, « *debout au vent* » et traverser la crise – pardon la déflagration météorologique – comme si cela pouvait ne pas forcément nous affecter ? C'est vrai ça ! « *Comment peut-on savoir de quoi est faite une tempête avant de l'avoir sur le dos ?* »

À chaque lecture, je ne sais jamais dire avec certitude qui, aujourd'hui, incarneraient le mieux les coolies, le capitaine MacWhirr, Jukes, le *Nan-Shan*, ses armateurs ou le typhon de ce récit. À ce jeu-là, Conrad nous mène bien en bateau en faisant de ce petit roman, une arme de dessillement massif qui renvoie à la poussière numérique, le si fade, si terne, si consensuel et trop léché *Don't look up*. Littérature 1 – Netflix 0 : revenir aux classiques. Bonne lecture.



Un choix de lectures qui nous ont interpellés. À vous de piocher.

Désinformation

On ne nous dit pas tout sur le nucléaire, on le sait. Des informations très intéressantes sur des impacts bien peu dans les médias. Jusqu'où la désinformation peut aller, même en démocratie.

<https://basta.media/Le-nucleaire-est-il-une-energie-verte-rechauffement-contamination-dechets-radioactifs-vendredi-debats>

Transition-mutation écologique

L'équité, préalable nécessaire à la mutation écologique de nos sociétés.

<https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/decryptage/un-besoin-urgent-de-faire-rimer-sobriete-et-solidarite>

POUR ALLER PLUS LOIN...

Les Français conscients de ce qu'implique la lutte contre le changement climatique. Et ils sont prêts à agir au-delà des comportements individuels.

<https://www.destincommun.fr/que-faisons-nous/france-2022-naviguer-en-eaux-troubles/>

L'histoire des rapports entre l'économie et l'environnement n'est pas nouvelle et reste méconnue.

<https://alaingrandjean.fr/2022/09/21/histoire-rapports-economie-environnement/>

La gestion collective et locale a bien des atouts. L'exemple des énergies renouvelables.

<https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/billet-de-blog/comment-acceler-les-energies-renouvelables-en-france>

Sens du travail

S'interroger sur la place et le rôle qu'on donne à la compétence technique. L'ingénieur au service de la société ou du modèle économique ?

<https://sciences-critiques.fr/vincent-liegey-lingenieur-daujourd'hui-repond-aux-besoins-du-systeme-capitaliste-et-productiviste/>

La valeur travail est omniprésente dans les discours. Alors qu'on la dévalorise méthodiquement.

<https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2023/01/20/valorisation-ou-devalorisation-du-travail>

Écologie et société

Des éléments solides pour y voir plus clair dans les enjeux, les pistes pour renverser les fondements actuels et la mise en place d'une nouvelle société. Un extrait de l'introduction du dernier ouvrage d'Éloi Laurent.

<https://theconversation.com/ecologie-et-justice-sociale-pourquoi-il-faut-faire-advenir-une-autre-economie-pour-le-xxi-siecle-197595>

On sait définir le niveau de vie décent qui lie besoins fondamentaux et inclusion sociale.

https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/com-munique_de_presse_cnle_rapport_sur_les_bdr_2022_def-2.pdf

Une histoire longue de l'immigration qui dézingue les préjugés, les idées fausses et la désinformation souvent pas désintéressés.

<https://lvsl.fr/fernand-braudel-une-histoire-longue-de-la-demographie-et-de-limmigration-en-france/>

Fonction publique

Une étude spécifique à l'engagement de la Fonction publique pour la transition écologique.

<https://fpte.fr/?p=225>

Une vue d'ensemble de l'état et des évolutions des rémunérations dans la fonction publique.

<https://www.lagazettedescommunes.com/848302/poker-menteur-sur-les-remunerations-des-agents/>

Libertés

La criminalisation de l'action politique, les lois liberticides et les violences judiciaires vues par un avocat.

<https://www.politis.fr/articles/2023/01/il-y-a-une-criminalisation-de-laction-politique-raphael-kempf/>

Mouvement syndical

Des mouvements syndicaux et du manque de remise en question des centrales syndicales nécessaire pour coller aux évolutions du travail.

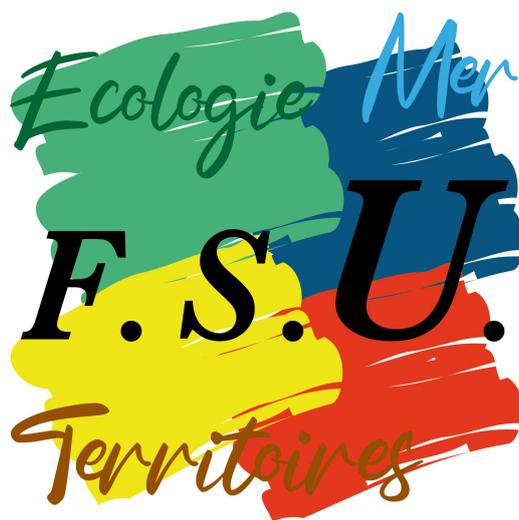
<https://lvsl.fr/les-mouvements-sans-greve-ne-genent-personne-entretien-avec-jean-marie-pernot/>

L'écologie n'est pas absente de l'histoire des syndicats. Mais aucune référence au Sne.

<https://nantessecteurouest.wordpress.com/2023/02/20/renaud-becot-il-existe-une-histoire-ecologiste-propre-au-mouvement-syndical-mediapart/>

Des vérités sur l'absence de nécessité de la réforme des retraites et sur la violence qu'elle fait aux français.

<https://www.alternatives-economiques.fr/christian-chavagneux/retraites-violence-dune-reforme/00105796>



**BRANCHE EAU ET
MILIEUX AQUATIQUES**

Secrétaire

Vincent Aizin :

03.87.34.48.07

vincent.aizin@eau-rhin-meuse.fr

**BRANCHE
SERVICES DE L'ETAT**

Co-secrétaires

Catherine Choltus :

06.85.16.36.05

choltus.sne@gmail.com

Anne-Typhaine Zangelmi

06.02.09.55.00

atz.fsu@gmail.com

**BRANCHE
ESPACES PROTEGES**

Co-secrétaires

Frédéric Goulet :

06.67.68.49.13

frederic.goulet@ecrins-parcnational.fr

Sandrine Descaves :

06.74.37.37.67

sandrine.descaves@cevennes-
parcnational.fr



**Syndicat national de
l'environnement**



**BRANCHE
BIODIVERSITE**

Co-secrétaires

Isabelle Heba :

06.07.24.06.82

isabelle.heba@gmail.com

Pascal Wanhem :

06.20.99.91.84

wanhem.sne@gmail.com

**BRANCHE VOIES
NAVIGABLES DE FRANCE**

Secrétaire

Eric Potdevin :

06.26.20.34.65

eric.potdevin@vnf.fr

BRANCHE ADEME

Secrétaire

Ruven Gonzalez :

06.52.22.04.56

ruven.gonzalez@ademe.fr



Syndicat national de
l'environnement



Le syndicat qui défend
votre quotidien



 @ EcologieFsu
www.fsu-écologie-élections.fr
www.snefsu.org
www.snuitam-fsu.org